

CCC :
**Changement de réglementation dès
la campagne PER 2008-2009**

Suite à un changement de réglementation dans le cadre de PA 2011, le CCC est à nouveau autorisé par les règles techniques PER.

Particularités du CCC :

- Le chlormequat chlorure ou chlorure de chlorcholine, appelé aussi CCC, freine l'élongation cellulaire et épaissit les tissus de la tige des céréales en inhibant la synthèse des gibbérellines (hormones végétales);
- Le CCC s'utilise plus tôt que les autres régulateurs;
- Le CCC est nettement meilleur marché que les autres régulateurs.

Rappel sur les modalités d'utilisation du CCC

Rappelons que les régulateurs agissent sur des hormones produites par la céréale à un stade précis de son cycle de développement. Un traitement à base d'un régulateur ne sera donc efficace que si le produit est appliqué au bon stade de la culture. Les conditions climatiques le jour de l'application et les jours qui suivent sont également primordiales. Les plantes doivent être en bon état végétatif et ne doivent pas avoir subi de stress thermique, hydrique ou de fortes amplitudes thermiques. De plus, durant les jours suivant l'application, les conditions doivent être suffisamment "poussantes" pour permettre au régulateur d'agir dans la plante.

- **Culture** : blé, triticale, épeautre ou avoine.
- **Stade de la culture** : blé, triticale, épeautre : épi à 1 cm (CD 30) ; avoine : 2 nœuds (CD 32).
- **Dosage** : entre 0,5 et 2,5 l/ha, suivant l'espèce et la variété.
- **Comportement variétal** : voir fiche technique agridea Grandes cultures 2.45-46.
- **Conditions météorologiques** : La température au moment du traitement devrait être de 8-10 °C (max. 20 °C), puis atteindre au moins 10 °C pendant les 3 jours qui suivent l'intervention. Un léger gel (-1 °C) le jour du traitement n'est pas dommageable.
- **Mélange** : possible avec certains fongicides et herbicides, mais le dosage de CCC doit parfois être adapté. Ces mélanges sont toutefois souvent inopportuns car les stades d'application ne coïncident pas (p.ex. la lutte contre le piétin-verse se pratique au stade 1 à 2 nœuds). Concernant les mélanges avec des herbicides, il y a un risque que l'herbicide soit entraîné avec le régulateur dans la céréale et provoque ainsi de la phytotoxicité. Nous vous prions de vous référer aux recommandations des firmes ou de consulter les fiches techniques agridea Grandes cultures 2.35 (herbicides) et 2.59 (fongicides).
- **Témoin** : la mise en place d'un témoin est, comme lors de toute intervention phytosanitaire, vivement recommandée. Celui-ci permet notamment d'évaluer l'opportunité et l'efficacité du traitement.

Consultez aussi les fiches techniques Grandes cultures 2.41 à 2.46 d'agridea.